M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Les avis de motions portant production de documents numéros 32, 37, 60, 157, 166-169, 192, 193, 213, 218, 233, 253, 258, 263, 282, 288, 306, 307, 311, 322, 331, 332, 339, 342, 351, 354, 356, 362, 367, 369, 374, 380-384, 388, 394-396, 400, 404-406, 408, 410, 444-446, 449-452 et 454-459 sont réservés à la demande du gouvernement.

L'avis de motion portant production de documents n° 401, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et de tous les autres documents échangés entre le docteur Cox, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les supérieurs du docteur Cox, au sujet de l'emploi du docteur Cox, de son départ, et de la rédaction et de la publication d'un rapport par le docteur Cox sur l'épidémie de typhoïde de l'«Oronsay»,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin) est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux Avis de motions (documents), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 402, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et de tous les autres documents échangés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les hauts fonctionnaires de ce Ministère et les représentants de la compagnie de navigation P & O au sujet de la rédaction et de la publication d'un rapport sur l'épidémie de typhoïde de l'«Oronsay», survenue à Vancouver,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin) est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux Avis de motions (documents), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la liste de toutes les firmes, tous les particuliers et tous les ministères du gouvernement responsables du dessin et de l'architecture de chaque projet de travaux publics exécuté ou commencé en Saskatchewan en 1968, 1969 et cette année.—(Avis de motion portant production de documents n° 403—M. Burton)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude d'expert faite par M. Tatz sur la réaction des Indiens vis-à-vis du régime de consultation, d'après les opinions de leurs chefs, et entreprise pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme il est mentionné dans la réponse à la question n° 584, à la page 26 du document.—(Avis de motion portant production de documents n° 411—M. Howard (Skeena))

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude d'experts effectuée par la maison May, Pearson Associates Limited sur la préparation d'une proposition et la formulation de recommandations ayant trait à la réorganisation de la Canadian Arctic Producers Limited, étude entreprise pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme il est mentionné dans la réponse à la question n° 584, à la page 25 du document—(Avis de motion portant production de documents n° 412—M. Howard (Skeena))